

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	13
Excusés	6
Pouvoirs	5
Votants	18

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-SEPT JUIN à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur René BERGEAUD, Premier Adjoint.

**Étaient présents :** René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TELL, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Sophie TOURNADRE, Christian MAURIO.

**Étaient excusés :** Alain DELAGE, Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA, Pauline BRETHERMÉ, Patrick BOS, Patrice MAURIO

**Pouvoirs :** Alain DELAGE à René BERGEAUD, Marie-France DAMPRUND à Marc LASSAGNE, Fabienne GARCIA à Gisèle TERNAT, Pauline BRETHERMÉ à Céline BOSSARD, Patrick BOS à Guy VIGNAL

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

L'ordre du jour était le suivant :

1. **Désignation du secrétaire de séance**
2. **Approbation du procès-verbal séance du 31 Mai 2024**
3. **Finances, artisanat, commerce, développement économique, communication**
  - **Attribution du Marché de Voirie 2024**
4. **Informations des Adjointes**
5. **Informations et Questions diverses**

\*\*\*\*\*

M. René BERGEAUD, 1<sup>er</sup> Adjoint, ouvre la séance et fait part à l'Assemblée des excuses de Alain DELAGE, Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA, Pauline BRETHERMÉ, Patrick BOS ainsi que de leurs pouvoirs. Il fait part également des excuses de Patrice MAURIO.

## 1. **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE** (Rapporteur : M. René BERGEAUD)

Mme Céline BOSSARD, Conseillère Municipale Déléguée, est désignée pour remplir les fonctions de **secrétaire de séance**.

Votants : 18

**Pour** : 17 voix

**Contre** : 1 voix (Christian MAURIO)

## 2. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 31 MAI 2024** (Rapporteur : M. René BERGEAUD)

M. René BERGEAUD soumet à l'approbation du Conseil Municipal le Procès-Verbal de la séance du 31 Mai 2024.

Votants : 18

**Pour** : 17 voix

**Contre** : 1 voix (Christian MAURIO)

## 3. **FINANCES, ARTISANAT, COMMERCE, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, COMMUNICATION**

### ➤ **Attribution du Marché de Voirie 2024** (Rapporteur : M. René BERGEAUD)

M. René BERGEAUD rappelle à l'Assemblée que ce marché d'appel d'offres englobe la réfection de la voirie en pleine largeur, la création d'un cheminement sécurisé entre le carrefour des écoles et le collège, et la mise en œuvre de l'enduit monocouche polymère sur le grave bitume réalisé en 2023 sur la VC du Fayet.

Il indique que ce marché comprend deux tranches de travaux :

- o Tranche ferme : travaux préparatoires pour la remise en état de la chaussée :
  - ✓ Pose de bordures,
  - ✓ Mise en conformité d'un cheminement sécurisé entre l'école et le collège,
  - ✓ Mise à niveau des ouvrages,
  - ✓ Enrobés à chaud mécanique,
  - ✓ Enrobés à chaud sur trottoirs,
  - ✓ Enduit monocouche polymère sur GB,
  - ✓ P.A.T.
- o Tranche conditionnelle : travaux d'assainissement pluvial :
  - ✓ Pose de tuyaux béton en fond de fossé,
  - ✓ Réalisation d'ouvrages en maçonnerie.

M. René BERGEAUD indique que cinq dossiers ont été retirés et que deux offres ont été reçues :

- ✓ Entreprise BERGHEAUD pour un montant TTC de 228 070.20€ ;
- ✓ Entreprise RMCL pour un montant TTC de 218 214.60€.

Au cours de l'analyse de ces offres, il a été constaté que certains prix paraissaient anormalement élevés, il a donc été décidé d'engager une négociation avec les deux entreprises comme indiqué à l'article 5-6 du règlement de la consultation :

**5-6-Négociation** : Le pouvoir adjudicateur peut négocier avec les candidats ayant présenté une offre selon l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Des précisions ont été apportées concernant les linéaires de drains et de bordures : il s'agit de linéaires suivis et non du coup par coup comme cela avait été le cas pour la mise en conformité des passages piétons sur l'avenue Roger BESSE. Le linéaire concerne le chemine piétons entre le portail de l'école primaire et le portail du collège.

Suite à cette négociation :

- o La proposition de l'Entreprise BERGHEAUD pour un montant TTC de 228 070.20€ n'a pas été modifiée,
- o L'entreprise RMCL a proposé une nouvelle offre d'un montant TTC de 212 085.00€

Après analyse, les offres sont jugées recevables, les pièces administratives sont produites et les entreprises ont les capacités nécessaires.

**La commission d'ouverture des plis propose au Conseil Municipal, de retenir l'offre de la société RMCL pour un montant de 212 085.00€ TTC.**

M. Christian MAURIO demande si le SIDRE du Font Marilhou participera financièrement à cette opération. M. BERGHEAUD lui répond que, selon une charte rédigée par le SIDRE, ce dernier ne participe pas à la réfection de la chaussée lorsque les communes refont la totalité de la voirie.

M. Christian MAURIO estime que c'est une aberration et que le SIDRE devrait prendre à sa charge les 40 cm de largeur de tranchée.

M. René BERGHEAUD informe l'Assemblée que s'agissant du calendrier prévisionnel :

- o Le délai de recours incompressible est de 2 semaines,
- o Nous avons prévu un début des travaux au lundi 8 juillet 2024,
- o Le délai est de 1 mois pour la tranche ferme et de 15 jours pour la tranche conditionnelle, soit une fin des travaux vers le 15 août 2024.

**Sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer le marché à l'entreprise RMCL pour un montant de 176 737.50 € H.T. (soit 212 085.00 € T.T.C.).**

Votants : 18

Pour : 18 voix

#### 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RESSOURCES HUMAINES

##### ➤ **Décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Maire** (Rapporteur : M. René BERGHEAUD)

DATE	NUMERO	OBJET
05.06.2024	018-2024	DPU – Renonciation à l'exercice du droit de préemption - Vente M. Jean-François PLUCHET au profit de M. Dorian VAYSSIER – Les Chabannes ( <i>vente d'un terrain</i> )
12.06.2024	019-2024	DPU – Renonciation à l'exercice du droit de préemption - Vente M. Thomas VAISSIERE au profit de Mme Marina SCHUBMEHL – Rue du 19 Mars 1962 ( <i>vente d'un terrain</i> )

#### 5. TRAVAUX, URBANISATION, BÂTIMENTS, VOIRIE, SÉCURITÉ ET ACCESSIBILITÉ, AFFAIRES AGRICOLES

##### ➤ **Point sur les travaux en cours** (Rapporteur : M. René BERGHEAUD)

##### 1) **Travaux des Services Techniques**

- **Cheminement piétons entre le Collège et l'École** (partie basse) :

La Commune a débuté la pose du drain en fond de fossé pour préparer l'assise de la structure du trottoir.

- **Inondations du vendredi 21 juin 2024** :

Plusieurs secteurs de la Commune ont été touchés :

- o Allée de la Gravière,
- o Fanostre,
- o Canal de décharge des ruisseaux de la Mine et de Largères : une demande d'autorisation pour le curage du canal de décharge des ruisseaux a été adressée à la DDT. Nous avons reçu l'accord et avons validé le devis de l'entreprise BERGHEAUD pour débiter le curage au plus vite. L'intervention est prévue à partir du lundi 1<sup>er</sup> juillet 2024,
- o La Chasserie,
- o La Barandie : un devis va être demandé pour la remise en état du fossé de La Barandie au droit de la station d'épuration.

##### 2) **Assainissement – Secteur Ydes-Bourg**

- **Réseau de transfert entre la Gare de Saignes et Ydes-Bourg**

Les travaux sont terminés. Il reste la réfection de la chaussée. Il est prévu un rabotage au droit de la tranchée, la mise en œuvre de grave émulsion au finisseur et un enduit de fermeture. La chaussée a été réouverte à la circulation.

- **Station d'Épuration (en partenariat avec la Commune de Saignes) et conduite d'aménée entre YDES BOURG et la STEP** :

- o Envoi de l'appel d'offres : dans la période du 15 au 24 juillet 2024,
- o Remise des offres : dans la période du 5 au 10 septembre 2024,
- o Durée des travaux : 4 mois pour la STEP et 4 mois pour la conduite et le raccordement des habitations,
- o Début des travaux courant 4<sup>ème</sup> trimestre 2024.

- **2<sup>ème</sup> tranche : secteur Fleurac**

- o Envoi de l'appel d'offres : dans la période du 15 au 24 juillet 2024,
- o Remise des offres : dans la période du 5 au 10 septembre 2024.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h40.*